

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

Cotonou, le 1^{er} juillet 2008

MINISTERE DE LA PROSPECTIVE
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EVALUATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE
L'EVALUATION DE LA SOCIETE DES CIMENTS D'ONIGBOLO (SCO) ET L'APPUI AU
GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE
DES REFORMES DE LADITE SOCIETE**

N° 2008/167-C/MPDEAP/DC/SGM/SP-CTD

1. Le Gouvernement de la République du Bénin, représenté par le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, lance un avis de manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant ou d'un groupe de Consultants en vue de l'évaluation de la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO) et de l'appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de ladite Société.

En effet, le Gouvernement de la République du Bénin a décidé, dans le cadre de l'accélération des réformes structurelles nécessaires à l'émergence économique, de se désengager de la SCO, en cédant par appel d'offres ouvert, ses parts sociales du capital de ladite Société.

Pour ce faire, le Gouvernement a jugé nécessaire de recourir à l'assistance d'un Consultant ou d'un groupe de Consultants pour évaluer la SCO et entreprendre la procédure de cession, en concertation avec ses partenaires.

2. Les candidats désireux de soumettre une proposition devront remplir les conditions suivantes :

- avoir réalisé avec satisfaction une consultation similaire ;
- disposer d'un personnel qualifié pour la réalisation desdites prestations.

Sur la base de la manifestation d'intérêt, une liste restreinte d'au plus six (06) Consultants sera établie en vue de la sélection définitive qui se fera en application de la méthode de sélection basée sur la « qualité et le coût » et ce, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

3. Le Consultant ou le Groupe de Consultants intéressé, peut obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-après :

Secrétariat Permanent de la Commission Technique de Dénationalisation (SP-CTD)

Ex-Galerie Marchande d'Akpakpa Office des Habitations Economiques (OHE)

02 BP 8140 COTONOU (Rép. du Bénin)

Téléphone : (229) 21 37 70 26 Télécopie : (229) 21 37 70 23 Email : ctdcod@yahoo.fr

4. Les Manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le vendredi 18 juillet 2008 à 12 heures précises (heure locale).

5. Les plis porteront la mention suivante « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant en vue de l'évaluation de la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO) et de l'appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de ladite Société ».

Pour le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique,

Le Directeur de Cabinet

Antonin S. DOSSOU

